

**Assemblée générale**

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
3 octobre 2002

Original: français

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 8^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 3 octobre 2002, à 10 heures

Président : M. Suazo (Honduras)
Puis : M. Benmellouk (Vice-Président) (Maroc)

Sommaire

Point 84 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique

- b) Produits de base
- d) Crise de la dette extérieure et développement
- e) Système financier international et développement
- f) Préparatifs de la Réunion ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport de transit

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 84 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique

- b) Produits de base (A/57/381)**
- d) Crise de la dette extérieure et développement (A/57/253)**
- e) Système financier international et développement (A/57/151)**
- f) Préparatifs de la Réunion ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport de transit (A/57/340)**

1. **M. Chowdhury** (Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) présente le rapport du Secrétaire général sur les mesures liées aux besoins et aux problèmes particuliers des pays en développement sans littoral (A/57/340).

2. Les difficultés que les pays en développement sans littoral doivent surmonter dans leur développement sont liées à leur situation géographique peu favorable. L'absence d'un accès à la mer, l'isolement et l'éloignement des marchés mondiaux sont autant de problèmes encore aggravés par le fait que leurs voisins sont, dans la plupart des cas, des pays en développement qui n'ont pas non plus les moyens de mettre en place des systèmes de transport de transit efficaces. Les besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral étant traités dans le chapitre II du rapport (A/57/340), M. Chowdhury souhaite simplement souligner l'impact que le coût du transport a sur le commerce et le développement de ces pays. En effet, la part de leurs recettes provenant des exportations qui sert à financer des services de transport internationaux est bien plus importante que dans les autres pays en développement – sans parler des pays développés –, ce qui a pour conséquence de ralentir la croissance de leurs exportations, d'augmenter le coût de leurs importations et de défavoriser leurs exportateurs sur les marchés mondiaux.

3. Le coût élevé du transport réduit l'avantage que les pays en développement sans littoral pourraient avoir sur leurs concurrents et réduit leur volume d'échanges, surtout quand il s'agit d'activités pour lesquelles le transport est un facteur majeur, soit parce qu'elles dépendent de l'exportation, soit parce que

l'activité de production dépend elle-même de produits importés. La communauté internationale entreprend actuellement des actions visant à régler le problème du transport en transit : aide financière destinée à des infrastructures de transport, projets d'assistance technique et mesures de facilitation du commerce (A/57/340, chap. III et IV). De leur côté, les pays en développement sans littoral continuent d'investir, dans la mesure de leurs ressources, dans le développement d'infrastructures.

4. Depuis quelques années, l'Organisation des Nations Unies et d'autres instances internationales s'intéressent aux problèmes de transit. La Déclaration du Millénaire prévoit un partenariat mondial pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral. La recherche de solutions aux problèmes de ces pays constitue d'ailleurs l'un des principaux objectifs du Millénaire en matière de développement. L'organisation en 2003 d'une Réunion ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport en transit reflète l'importance que la communauté internationale accorde à cette question, se donnant ainsi l'occasion de mobiliser la solidarité internationale pour aider les pays en développement sans littoral à participer aux échanges commerciaux internationaux grâce à des systèmes de transit efficaces. Il semble possible de réaliser dans ce domaine des progrès sensibles à faible coût.

5. Les progrès du processus préparatoire de la Réunion ministérielle internationale sont présentés au chapitre V du rapport (A/57/340). Les participants à la troisième réunion ministérielle des pays en développement sans littoral (septembre 2002) ont adopté un communiqué ministériel sur des questions de fond et d'organisation. Ils ont mis l'accent sur le fait que la Réunion ministérielle internationale devrait adopter un programme d'action mondial visant à atténuer les difficultés auxquelles se heurtent les pays en développement sans littoral afin de leur permettre d'atteindre rapidement les objectifs d'élimination de la pauvreté et de développement durable et de participer à l'économie mondiale.

6. La Réunion ministérielle internationale étant la première conférence des Nations Unies de ce type, son succès devra se mesurer à sa capacité de sensibiliser la communauté internationale aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral, de dégager un consensus mondial autour de politiques visant à créer des systèmes de transit efficaces, de mobiliser un appui

majeur et des contributions volontaires en faveur de ces pays. Le Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a lancé, au nom du Secrétaire général, une campagne de collecte de contributions volontaires destinée à faciliter le processus préparatoire de la Réunion ministérielle internationale et à permettre aux représentants des pays en développement sans littoral de participer aux activités préparatoires et à la conférence elle-même. Les consultations se poursuivent, notamment avec les commissions régionales, les banques régionales de développement et la Banque mondiale. Le Haut Représentant espère par ailleurs que l'Assemblée générale prendra les décisions voulues sur le lieu et la date de la conférence, ainsi que sur d'autres aspects du processus préparatoire.

7. **M. Kinniburgh** (Directeur de la Division de l'analyse des politiques de développement) présente le rapport du Secrétaire général sur le système financier international et le développement (A/57/151).

8. Le chapitre II du rapport (A/57/151) donne un aperçu de l'évolution des transferts nets de ressources à destination ou en provenance des pays en développement. Les sorties nettes de capitaux ont été importantes pour l'ensemble des pays en développement et les transferts négatifs devraient se poursuivre pendant toute l'année 2002, avec des tendances différentes selon les régions. Heureusement, les entrées nettes de ressources en Afrique subsaharienne semblent devoir continuer. Depuis la publication du rapport, deux accords ont été conclus sur la reconstitution des fonds de l'Association internationale de développement (IDA) et le financement du Fonds africain de développement (FAD), respectivement. Ils devraient se traduire par une hausse du volume de ressources fournies et la facilitation des conditions dans lesquelles les fonds sont débloqués au profit des pays qui empruntent. Ces deux accords complètent avantageusement les autres engagements pris cette année concernant l'augmentation de l'aide publique au développement (APD) et reflètent une tendance qu'il faudrait maintenir en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire en matière de développement.

9. Le chapitre III du rapport (A/57/151) traite de la réforme du système financier international. Depuis la crise financière en Asie, la communauté internationale a entrepris de prévenir le risque de telles crises. Elle a

notamment formulé et mis en oeuvre des normes concernant les bonnes pratiques financières et macroéconomiques, selon le principe que l'application de telles normes devrait renforcer le système financier de chaque pays et donc réduire le risque d'instabilité financière au niveau international. Les normes en question sont souvent établies sur la base des conditions qui sont celles de pays dont les marchés financiers sont sophistiqués, mais il importe qu'elles puissent s'appliquer au contexte des pays en développement et des pays en transition. Or, les normes ne sont rien tant qu'elles ne sont pas appliquées. Il faut donc, au stade de la mise en oeuvre, tenir compte également du niveau de développement de l'économie et des marchés financiers, des traditions juridiques et culturelles et des capacités administratives, qui diffèrent d'un pays à l'autre. Les crises financières étant appelées à se reproduire, il sera toujours nécessaire de détourner les menaces de crise et de régler les crises qui éclatent. C'est dans le cadre de cette prévention que le Fonds monétaire international (FMI) a introduit la ligne de crédit pour imprévus

– système qui n'a jamais été utilisé, par crainte de réactions négatives qu'une demande pourrait provoquer sur les marchés financiers. Il examinera les possibilités d'adaptation pour permettre à ce système de jouer son rôle dans la prévention des crises, notamment en en faisant systématiquement bénéficier tout pays en développement qui remplirait certaines conditions. Les actions préventives en matière de crise ont également pour objectif de permettre à tous de mieux comprendre comment gérer les crises qui éclatent. La communauté internationale s'est engagée dans cette voie en suivant deux méthodes différentes (contractuelle ou statutaire).

10. La possibilité pour un pays d'obtenir des ressources du FMI quand il connaît une crise financière dépend surtout des quotas du FMI, qui n'ont pas été réajustés en fonction de la croissance de la production mondiale, du commerce international et des flux de capitaux et doivent donc être augmentés. Quant aux droits de tirage spéciaux (DTS), ils n'ont pas augmenté depuis plus de 20 ans. Le Consensus de Monterrey établit que tout examen de l'allocation des DTS doit se faire conformément à la législation et aux procédures du FMI, selon lesquelles les besoins globaux de liquidités internationales doivent être pris en considération. Le Secrétaire général estime que les allocations provisoires de DTS pourraient constituer un moyen de débloquer des liquidités internationales en

temps de crise. Quoi qu'il en soit, les pays qui ne l'ont pas encore fait doivent approuver le système de l'allocation « de capital » (DTS). Le corollaire de l'aide du FMI est sa conditionnalité, que le FMI a accepté de revoir en vue de renforcer le contrôle national, de limiter les conditions à celles nécessaires pour respecter les objectifs macroéconomiques et d'adapter les conditions au contexte national. Le succès de cette révision se mesurera dans la pratique.

11. Outre le fait que les pays en développement et les pays en transition doivent avoir le contrôle des stratégies de développement au niveau national, ils doivent aussi pouvoir participer davantage à la formulation des politiques économiques internationales et aux prises de décisions qui ont des répercussions à l'échelle de leur pays. Le Forum sur la stabilité financière et le Comité de Bâle ont montré l'exemple en invitant des pays non membres à participer à leurs débats sur les normes – pratique qu'il faut poursuivre et élargir afin que les normes puissent s'appliquer à tous les pays et s'appliquent effectivement. De même, la proposition de restructuration de la dette souveraine ne sera viable que dans la mesure où les vues de tous les acteurs concernés seront prises en compte. Afin d'accroître la participation des pays en développement et des pays en transition aux décisions prises au niveau international en matière de finances, l'examen des quotas du FMI doit porter tant sur leur allocation que sur leur montant.

12. Le Consensus de Monterrey traite de toutes les questions qui sont abordées dans le rapport (A/57/151). Les discussions de la Deuxième Commission constituent donc une première étape dans ce débat sur l'avancement de la mise en oeuvre du Consensus et les mesures à prendre dans ce sens.

13. **M. Busuttil** [Direction exécutive et administration, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)] présente les rapports du Secrétaire général sur les tendances et perspectives mondiales concernant les produits de base (A/57/381) et la crise de la dette extérieure et le développement (A/57/253), dans cet ordre.

14. La part des pays en développement dans les exportations de produits de base a augmenté légèrement dans les années 90, même si elle demeure en dessous du niveau atteint en 1985. La part des pays africains et des pays les moins avancés (PMA), en particulier, a continué de diminuer. Le nombre de pays

en développement qui dépendent des produits de base pour plus de la moitié de leurs recettes à l'exportation n'a pas changé depuis 10 ans.

15. Afin d'améliorer le sort des 2,5 milliards de personnes dans les pays en développement dont la vie dépend de la production de produits de base et atteindre l'objectif du Millénaire en matière de développement qui consiste à réduire de moitié la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour, les recettes dégagées de la production de produits de base doivent augmenter. Il faut améliorer la productivité de l'agriculture et la compétitivité des pays en développement à l'exportation. Sachant qu'une part non négligeable des produits de base est destinée à l'exportation, il faut également améliorer l'accès aux marchés des pays développés. La suppression de la progressivité des droits devrait contribuer à élargir les exportations de produits élaborés, et la suppression de normes strictes inutiles faciliterait la diversification vers des produits porteurs. La disparition progressive des subventions à l'agriculture dans les pays développés devrait ouvrir des portes aux agriculteurs de bon nombre de pays en développement, tant sur les marchés intérieurs que sur les marchés internationaux.

16. Les prix des produits de base ont poursuivi leur tendance à la baisse et le niveau actuel est comparable – en dollars courants des États-Unis – à celui du début des années 70. Il faut certes améliorer l'accès aux marchés des produits de pays en développement, mais, les marchés étant de plus en plus exigeants et leurs structures toujours plus complexes, les pays en développement ont également besoin d'aide afin d'améliorer leur capacité d'offre, la qualité de leurs produits et leur participation aux chaînes de la plus-value internationale. Des facteurs institutionnels comme la pénurie d'informations sur les marchés, l'accès insuffisant aux techniques et aux facteurs de production, le manque de services de vulgarisation, les difficultés d'accès au financement et le manque d'organisation et de coopération entre les firmes nationales opposent de formidables obstacles à l'essor des exportations de produits de base et à leur diversification. Les mesures prises dans ces domaines par les gouvernements à titre individuel et par la communauté internationale avec la participation active du secteur privé peuvent avoir un impact favorable sur les moyens d'existence des producteurs de produits de base des pays en développement.

17. S'intéressant ensuite au problème de la dette (A/57/253), M. Busuttill souligne que le Consensus de Monterrey a confirmé la pertinence des propositions faites concernant les solutions aux problèmes de la dette des pays en développement dans deux rapports précédents (A/55/422 et A/56/262). Bien que les créanciers bilatéraux aient continué à annuler la dette publique de plusieurs pays à faible revenu, dans plusieurs pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, la non-viabilité de la dette extérieure continue à créer un obstacle considérable au développement économique et social et augmente le risque de faire échouer la réalisation des objectifs du Millénaire concernant le développement et la réduction de la pauvreté.

18. Vu la lenteur avec laquelle l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) continue d'être appliquée, il faudrait envisager une simplification des procédures et un examen du contenu des conditions auxquelles les pays peuvent en bénéficier. Il faudrait aussi envisager des mesures qui placent la croissance au centre de la réforme et adopter des mesures spécifiques pour accélérer le développement d'analyses de la pauvreté et de ses incidences sociales et équiper les pays des outils nécessaires pour effectuer eux-mêmes ces analyses.

19. Comme le Secrétaire général l'a proposé dans ses rapports précédents, il convient d'examiner avec attention la possibilité de concentrer l'allègement de la dette en début de période une fois que le point de décision est atteint. De même, la possibilité de moratoires sur les paiements au titre du service de la dette de tous les PPTE à leur point de décision, comme certains gouvernements de pays industrialisés en ont déjà imposé, mérite d'être examinée de plus près. Du fait de leur faible capacité d'épargne nationale, l'allègement de la dette et l'APD auront un rôle de catalyseur essentiel pour accélérer la croissance et atteindre les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire.

20. Plusieurs autres pays en développement à faible revenu et à revenu intermédiaire et économies en transition connaissent également une charge de la dette publique extérieure qui dépasse le niveau de seuil de viabilité dans le cadre de l'Initiative. Il convient donc d'envisager une plus grande souplesse dans le critère d'admissibilité à l'allègement de la dette, afin d'améliorer les efforts de réduction de la pauvreté déployés dans ces pays. À cet égard, une évaluation

indépendante de la viabilité de la dette pourrait être envisagée pour déterminer le niveau requis d'allègement de la dette, non seulement pour les PPTE mais également pour d'autres pays à faible revenu et à revenu intermédiaire surendettés.

21. La gestion de la dette extérieure est étroitement liée à la qualité des politiques budgétaires, macroéconomiques et de la gestion des taux de change, et au régime des mouvements de capitaux. Par ailleurs, l'approche internationale à l'intervention en cas de crise semble manquer de cohésion et de prévisibilité. Alors que la Turquie avait bénéficié d'un financement supplémentaire pour s'acquitter de ses obligations extérieures et éviter le défaut de paiement, l'Argentine n'a pas bénéficié d'un tel appui et a dû suspendre le service de la dette à la fin de 2001 lorsqu'elle n'est pas parvenue à répondre aux conditions régissant le versement continu des crédits du FMI.

22. Le système financier international ne dispose toujours pas d'une stratégie internationale cohérente et réaliste pour faire face à l'instabilité financière et à la capacité d'endettement des pays en développement. Il semble plus nécessaire que jamais de formuler des mécanismes de restructuration et, le cas échéant, d'annulation de la dette souveraine internationale de pays en développement envers des créiteurs privés, à partir de principes similaires à ceux qui régissent la législation nationale des pays développés en matière de faillite. L'introduction de procédures d'annulation appropriées garantirait que les créiteurs et les investisseurs assument les conséquences des risques qu'ils ont pris et que le coût des crises soit réparti équitablement entre les débiteurs et les créiteurs et entre différentes classes de créiteurs.

23. L'incertitude continue de planer sur les modalités de l'intervention publique dans les crises financières dans les marchés émergents, ce qui ajoute de la volatilité au marché. Le système actuel semble favoriser des réponses qui encouragent les cycles, ce qui risque d'aggraver les crises. Il est temps de véritablement réformer l'architecture financière internationale. Seule une action multilatérale peut permettre de régler efficacement le problème de la dette. Seule une coopération entre les principales puissances économiques peut assurer le degré de stabilité monétaire dont les pays en développement ont besoin pour que les flux commerciaux et financiers complètent les actions qu'ils mènent au niveau de leur pays.

24. **M. Vallenilla** (Venezuela), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, indique que les difficultés économiques des pays en développement montrent qu'il faut rechercher de nouveaux moyens pour canaliser les ressources et les technologies en vue du développement de ces pays. Malgré les efforts déployés, les difficultés restent importantes pour les pays les plus faibles, les pays les moins avancés, les pays à revenu intermédiaire qui sont tributaires de leurs exportations de produits manufacturés, de produits agricoles et de matières premières et pénalisés par la chute des prix et des droits de douane élevés.

25. Le Groupe des 77 et la Chine, tout en réaffirmant le rôle fondamental des gouvernements dans le processus de développement de chaque pays, exhorte les pays développés à adopter des politiques et des mesures macroéconomiques appropriées afin d'assurer la croissance économique et une meilleure stabilité mondiale. Il faut créer un environnement économique international propice, favorisant l'accès des pays en développement à la croissance économique soutenue et au développement durable, et le renforcement de leurs systèmes démocratiques, et leur permettant de participer pleinement à la prise de décisions.

26. Les efforts de mobilisation de ressources internes des pays en développement sont limités par le manque de ressources externes supplémentaires, qui devraient être fournies sans condition par les pays développés. Malgré les nombreuses initiatives prises par la communauté internationale au cours des 10 dernières années, la dette reste l'un des principaux obstacles au développement. Les pays développés et les institutions financières internationales doivent donc absolument adopter des mesures efficaces et équitables pour apporter une solution durable au problème de la dette extérieure des pays en développement, notamment par l'annulation de la dette et l'augmentation des flux d'aide concessionnelle vers ces pays. À cet égard, il faut se féliciter de la décision de la Conférence internationale sur le financement du développement de Monterrey de lier niveau d'endettement tolérable et capacité du pays à atteindre ses objectifs de développement. Il convient également de favoriser l'application de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, moyennant des ressources supplémentaires.

27. La chute des prix des produits de base, mentionnée dans le rapport du Secrétaire général (A/57/381), a des conséquences catastrophiques pour

les pays en développement tributaires de ces produits. Il conviendrait donc d'étendre les activités du deuxième guichet du Fonds commun pour les produits de base et de mettre davantage de ressources à sa disposition pour financer la recherche-développement et les services de vulgarisation dans les pays en développement. Les produits de base doivent pouvoir accéder aux marchés des pays développés moyennant la réduction des tarifs douaniers et l'élimination de la progressivité des droits, des pratiques protectionnistes ainsi que des subventions agricoles. L'incidence des mesures antidumping et antisubvention est également préoccupante et celles-ci ne devraient pas être utilisées à des fins protectionnistes. À cet égard, malgré les espoirs nés de la Conférence ministérielle de Doha, peu de progrès ont été réalisés jusqu'à présent dans le cadre des négociations commerciales de Genève.

28. Le Groupe des 77 et la Chine rappellent qu'il faut tenir compte des besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral et des pays en transition, et se félicitent de la décision de l'Assemblée générale d'organiser en 2003 une réunion ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport en transit.

29. **M. Benmellouk** (Maroc) prend la présidence.

30. **Mme Løj** (Danemark), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie), ainsi que de Chypre, Malte et la Turquie, pays également associés à l'Union, dit que l'application des décisions de la Conférence de Monterrey et du Sommet de Johannesburg s'inscrit dans un processus plus large visant à atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Il serait souhaitable que la Deuxième Commission organise ses travaux en conséquence et que l'on regroupe toutes les questions qui ont trait au financement du développement dans un point de l'ordre du jour en faisant parallèlement appel à des contributions d'experts pour enrichir les travaux et en sollicitant le concours du secrétariat multipartite. Il serait bon également que la Commission conclue ses travaux par l'adoption d'une résolution d'ensemble axée sur l'application du Consensus de Monterrey, qui servirait de contribution intergouvernementale lors des futures concertations avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC. Il est certain que le nouveau

partenariat pour le développement esquissé à Monterrey et réaffirmé dans la déclaration issue du Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après ainsi que dans le Plan d'action de Johannesburg, doit se concrétiser par la poursuite du processus positif qui a débouché sur Monterrey. Il nous appartient de respecter les engagements pris en matière de bonne gouvernance, notamment de transparence et de lutte contre la corruption, de démocratie, de droits de l'homme, de primauté du droit et de politiques économiques bien conçues. La création d'un environnement macroéconomique favorable et d'un climat propice à l'investissement, avec un cadre réglementaire approprié et des mesures permettant de tenir compte de l'aspect social de la réforme économique, est le fondement du développement durable et de la croissance économique.

31. Monterrey a été l'occasion de réaffirmer que le secteur privé peut être un moteur très important du développement. Il est rassurant de noter que la baisse considérable des investissements étrangers directs constatée cette année en raison de la situation économique mondiale, n'a eu qu'une faible incidence sur les pays en développement. Il est néanmoins préoccupant de voir que les pays les moins avancés ne bénéficient pas suffisamment des investissements effectués. Seul un cadre d'investissement adopté multilatéralement peut favoriser la croissance des flux d'investissement vers les pays en développement.

32. Monterrey a également permis de rappeler l'importance du commerce dans le développement, en ce qu'il peut favoriser la croissance et contribuer à réduire la pauvreté. S'il est vrai que la perméabilité aux échanges entre les pays en développement et avec les pays développés aurait une incidence considérable sur la lutte contre la pauvreté, il n'en reste pas moins que d'autres mesures sont nécessaires. La réforme du commerce doit faire partie de stratégies globales pour la réduction de la pauvreté décidées par les pays eux-mêmes, qui doivent adopter de meilleures politiques, bénéficier d'une aide extérieure et s'appuyer sur une réglementation internationale adaptée. La Commission européenne a récemment fait des suggestions sur la façon de concrétiser les engagements de l'Union en matière de renforcement des capacités commerciales.

33. Nombre de pays, en particulier les moins avancés, n'atteindront pas les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire s'ils ne bénéficient pas d'une aide au développement accrue. L'Union européenne

fournit déjà le niveau d'APD le plus important. Elle prévoit d'atteindre l'objectif fixé de 0,7 % et invite instamment les autres donateurs à faire de même. Elle s'est engagée à atteindre une moyenne de 0,39 % d'ici à 2006. À cette fin, tous les États membres de l'Union s'emploieront à y consacrer au moins 0,33 % de leur revenu national brut d'ici à 2006. Cette augmentation sensible de l'APD doit s'accompagner d'une efficacité et d'une transparence plus grandes dans les programmes financés ainsi que d'une meilleure harmonisation des politiques des pays donateurs. Les pays développés peuvent aussi contribuer au financement du développement en examinant d'autres instruments de financement et l'Union est prête à examiner le bien-fondé d'allocations de droits de tirage spéciaux (DTS).

34. L'allègement de la dette à des conditions libérales ne doit s'appliquer qu'aux pays à faible revenu très endettés. D'importants progrès ont été réalisés dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et 26 pays en bénéficient déjà. Il est important qu'ils poursuivent leurs efforts pour utiliser efficacement les ressources ainsi dégagées, augmenter la productivité et la croissance et investir dans la réduction de la pauvreté. Tous les pays répondant aux conditions requises pour bénéficier eux aussi de l'Initiative doivent prendre les mesures politiques et économiques nécessaires. Tous les créditeurs et donateurs sont invités à contribuer à son financement afin de garantir une répartition équitable du fardeau. La coordination des pays donateurs est également essentielle pour faire en sorte que les pays puissent utiliser efficacement les ressources allouées à l'Initiative. Par ailleurs, il est nécessaire de poursuivre les travaux sur la question de la viabilité de la dette dans l'optique de la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement. Il appartient aux organisations internationales et au FMI et à la Banque mondiale en particulier de continuer de contribuer au renforcement du système financier international. Il faut se féliciter de leur adhésion au Consensus de Monterrey et de leur volonté de le mettre en oeuvre.

35. **M. Escanero** (Mexique) indique qu'il faut instaurer un nouveau multilatéralisme axé sur l'action, qui doit se traduire par le respect des engagements d'augmentation de l'APD pris à Monterrey et nécessaires à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du

Millénaire, et surtout par l'élimination des obstacles à l'accès des produits des pays en développement aux pays industrialisés, y compris le démantèlement des mesures protectionnistes. Pour appuyer les efforts des pays en développement, il convient d'assurer une meilleure coordination des politiques macroéconomiques des pays industrialisés, de mettre en place des systèmes d'alerte pour prévenir les crises financières internationales, de fixer les termes de conditionnalité des institutions financières internationales et de mettre à leur disposition des ressources suffisantes leur permettant d'accorder des financements d'urgence, d'étendre progressivement les codes et normes de bonne conduite des entreprises convenus à l'échelon international, d'augmenter les droits de tirage spéciaux afin de dégager des ressources pour le développement, d'augmenter les quotes-parts du FMI dans le cadre d'un régime plus conforme au poids économique relatif des pays, et de définir des principes clairs de gestion et de règlement de la crise de la dette. Il appartient à tous les intervenants du financement du développement d'appliquer le Consensus de Monterrey et d'en évaluer les résultats.

36. **M. Barnwell** (Guyana), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), s'associe à la déclaration prononcée par le Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Les États membres de la CARICOM ont pris des mesures importantes pour améliorer la compétitivité et les résultats des exportations de la région. Dans le secteur agricole, l'action gouvernementale a permis aux systèmes agricoles et aux structures d'exportation de ne plus dépendre d'accords préférentiels et de s'orienter vers la libéralisation des marchés. Les économies de la région continuent néanmoins de faire face à de nombreuses difficultés. Lorsque l'on examine la liste des problèmes que les pays tributaires des produits de base doivent surmonter pour échapper au piège de la pauvreté, l'on s'aperçoit qu'il ne faut pas seulement des ressources financières mais qu'il faut aussi tenir compte des conditions socioéconomiques particulières des pays en développement. S'agissant des pays de la CARICOM, il faut tenir compte de leur petite taille et de leur vulnérabilité. Ceux-ci se félicitent de la mise en place de la facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus par le FMI, et du Fonds commun pour les produits de base pour étudier de nouvelles stratégies permettant de résoudre les problèmes posés. Ils estiment néanmoins que le vrai problème réside dans

l'accord du cycle d'Uruguay sur l'agriculture qui a entraîné la remise en cause des préférences accordées aux pays en développement et augmenté la prospérité des pays industrialisés en soutenant leur agriculture. La décision récente d'un des grands pays industrialisés d'accorder des subventions à l'agriculture et à l'industrie sidérurgique portera atteinte aux perspectives de croissance de nombreux pays en développement.

37. La CARICOM appuie les travaux de la CNUCED sur les pays tributaires des produits de base et se prononce clairement en faveur de son renforcement pour qu'elle examine les liens entre le commerce et l'investissement, la finance, le développement des infrastructures et le transfert de technologie. Accueillant avec satisfaction l'engagement pris par la communauté internationale à l'occasion du Sommet de Johannesburg pour trouver une solution à la diminution des termes de l'échange et à l'instabilité des prix des produits de base, la CARICOM appelle à la tenue d'une réunion internationale de haut niveau organisée sous les auspices de l'ONU en 2003 pour aborder la question et trouver des solutions appropriées.

38. S'agissant de la crise de la dette extérieure et du développement, la CARICOM s'inquiète des tensions grandissantes entre les pays débiteurs et les institutions financières internationales concernant le versement des fonds de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Dans le cadre du Consensus de Monterrey, la communauté internationale doit s'employer à appliquer pleinement l'Initiative et aider les pays en développement à sortir de la crise. À cette fin, on peut s'appuyer sur l'expérience de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international en la matière.

39. **M. Isakov** (Fédération de Russie) note que le renforcement de la stabilité du système financier international et la prévention des crises sont des facteurs essentiels pour le développement durable. La stratégie adoptée par l'ONU à cet égard, fondée sur la recherche de solutions concertées, mérite d'être appuyée. Le succès de cette entreprise dépendra dans une large mesure de l'ampleur et de l'efficacité de la coopération entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. Il faut également continuer à mettre au point des mécanismes qui permettront d'assurer la participation du secteur privé à la mise en oeuvre des décisions qui ont été prises à Monterrey et à Johannesburg. Le renforcement des

secteurs financier et bancaire nationaux et des mécanismes de réglementation et de surveillance de leurs activités fait également partie des tâches prioritaires liées au système financier international.

40. Le problème de l'endettement, en particulier celui des pays les plus pauvres, se pose toujours avec acuité. En sa qualité de membre du Groupe des Huit, la Fédération de Russie apporte son concours à la mise en oeuvre de l'initiative parrainée par le FMI et la Banque mondiale. Par ailleurs, on sait que ce pays a une lourde dette extérieure, mais qu'il prend actuellement des dispositions pour accélérer le service de sa dette. S'il contribue ainsi à apporter une solution au problème de l'endettement à l'échelle mondiale, il est évident que cela freine en contrepartie le règlement des problèmes socioéconomiques urgents sur le plan interne et ne facilite pas la conduite des réformes qui accompagnent la mise en place d'une économie de marché. La Fédération de Russie a bon espoir que ces partenaires tiendront compte de ces facteurs dans le cadre de la coopération économique et financière internationale.

41. Il importe de poursuivre le dialogue qui a été amorcé à Johannesburg sur la question de la conversion des dettes en investissements dans l'écologie et le développement durable. Le Consensus de Monterrey envisageait d'ailleurs des mécanismes novateurs de ce type pour la solution du problème de l'endettement des pays à revenu intermédiaire.

42. Il est aussi essentiel d'établir un système commercial international équitable. Dans cette optique, la Fédération de Russie estime que l'OMC devrait être véritablement universelle et que ses règles devraient être appliquées sans discrimination, y compris en ce qui concerne l'adhésion de nouveaux États Membres.

43. La Fédération de Russie attache la plus grande importance au démantèlement des barrières et à l'élimination de la discrimination dans les échanges commerciaux. Elle ne saurait accepter que l'on continue d'utiliser, à des fins protectionnistes, des mécanismes antidumping et d'autres types d'obstacles artificiels qui pénalisent les exportateurs des pays en développement et des pays de transit. Dans la perspective de son adhésion prochaine à l'OMC, la Russie réduit la taxation des importations et applique un régime de préférences à l'égard de nombreux pays en développement.

44. La délégation russe souligne le rôle important que joue la CNUCED en tant qu'organe de coordination du

système des Nations Unies dans le domaine du commerce et du développement et en tant que forum pour l'examen des questions liées à la libéralisation des échanges des biens et des services, à la dynamisation des flux financiers et au transfert des technologies. Elle attache également une grande importance au maintien et au renforcement de l'assistance que la CNUCED fournit aux pays en développement et aux pays en transition pour accroître l'efficacité de leur commerce extérieur, améliorer l'infrastructure sous-jacente et faciliter l'intégration de ces pays dans le système commercial multilatéral.

45. En conclusion, la délégation russe exprime son soutien à la proposition faite par le Kazakhstan concernant la tenue dans ce pays d'une réunion ministérielle internationale sur la coopération dans le domaine du transport en transit.

46. **M. Jimenez** (Équateur) dit qu'il s'associe pleinement à la déclaration prononcée par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Au cours des 20 dernières années, de nombreux pays en développement, dont l'Équateur, ont enregistré des retards dans le paiement de leur dette extérieure et ont dû la renégocier à plusieurs reprises. En 1999, le solde total de la dette extérieure de l'Équateur représentait 118 % du PIB, 365,8 % des exportations et son service 20,2 % du budget de l'État. Au cours des cinq dernières années, le transfert net accumulé de ressources vers l'extérieur a dépassé les 5 milliards de dollars. L'allégement de la dette n'a pas suffi à libérer les ressources économiques indispensables au développement national. Celle-ci demeure l'un des principaux problèmes de la politique et de l'économie des pays en développement et de ceux à revenu intermédiaire.

47. Il s'avère donc de plus en plus nécessaire de prendre des mesures pour parvenir à une solution durable de ce problème, sans oublier que l'épargne extérieure constitue et restera un élément fondamental du développement économique et social des pays en développement, que la nature et la structure de la dette extérieure ont considérablement évolué depuis les années 70 et 80 et que celle-ci n'a plus les mêmes effets sur l'ensemble du système financier international.

48. Il faudrait ainsi envisager une révision des termes de la renégociation ainsi que de la conditionnalité du Fonds monétaire international en ce qui concerne les

« examens périodiques » auxquels les pays débiteurs doivent se soumettre. Cette conditionnalité ne devrait pas être orientée uniquement sur les processus de privatisation, de libéralisation et de déréglementation mais tenir également compte des réalités sociales, économiques et politiques particulières de chaque pays ainsi que des externalités dont les incidences se font de plus en plus lourdes.

49. Les mécanismes d'allègement partiel en vigueur qui donnent des résultats prometteurs doivent être élargis ainsi que les opérations de conversion ou d'échange de créances contre des projets sociaux. En outre, il est essentiel de renforcer les banques de développement multilatérales, régionales et sous-régionales, notamment la Banque interaméricaine de développement et la Société andine de développement qui jouent un rôle important dans l'apport de prêts à effet anticyclique et qui ont permis d'atténuer les incidences des périodes de crise et les chocs externes.

50. **M. Chave** (Suisse) suggère que la Commission pourrait peut-être essayer d'aborder de façon intégrée toutes les questions inscrites à l'ordre du jour au titre du point 84 et qui sont liées, par exemple dans le cadre d'une résolution macroéconomique intégrée.

51. Les réformes visant à améliorer tant la gouvernance économique des pays en développement que la gouvernance internationale doivent converger vers la réalisation de l'objectif de développement durable. Il faudrait donc améliorer la cohérence entre le secteur financier et les politiques commerciales, monétaires et de gestion de la dette. En outre, tout cadre macroéconomique sain doit contribuer à la protection de l'environnement et à la formulation de politiques sociales pour parvenir à un développement durable.

52. En ce qui concerne le commerce international et le développement, pour bénéficier pleinement des débouchés commerciaux, les pays en développement devront relever plusieurs défis : la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités institutionnelles, l'intégration des politiques commerciales dans les politiques d'atténuation de la pauvreté et de développement durable. De surcroît, l'intégration dans le système commercial mondial doit s'appuyer de plus en plus sur le commerce régional et sous-régional pour réussir et certaines contraintes en matière d'offre doivent être éliminées. Des efforts considérables devront être déployés pour démanteler

les obstacles qui entravent l'accès des pays en développement aux marchés industrialisés.

53. S'agissant de la crise de la dette extérieure et du développement, il faut continuer de s'employer à rendre les pays moins vulnérables aux modifications de leur environnement et à renforcer le cadre de résolution des crises financières, le cas échéant. La Suisse estime que des mesures d'incitation adaptées pour garantir la restructuration en temps voulu et de manière ordonnée de la dette souveraine non viable permettraient de combler une lacune dans l'architecture actuelle du système financier international. Un mécanisme de restructuration de la dette souveraine ne pourra être efficace que si les prêts officiels sont assortis de limites crédibles et contraignantes en cas de crise. En attendant, la Suisse juge qu'il est inutile d'accroître les apports publics, qu'une augmentation des quotes-parts au FMI n'est pas souhaitable pour l'instant car ses ressources semblent adaptées à son mandat et ne devraient pas non plus être complétées par de nouvelles allocations de DTS.

54. Pour ce qui est du système financier international, il est important de souligner que la mobilisation des ressources nationales en faveur du développement peut être efficacement complétée par des investissements étrangers directs des pays industrialisés et à revenu intermédiaire dans les pays à faible revenu et les pays les moins avancés. En outre, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour mieux prévenir les crises. C'est pourquoi, il faut aborder les causes structurelles et systémiques de la demande croissante de crédits au Fonds et de l'accentuation de la volatilité des flux de capitaux internationaux. Toutefois, il serait utile d'améliorer la transparence de la surveillance exercée par le FMI et, à cet égard, un plus grand nombre de pays devraient autoriser la publication de rapports de surveillance.

55. Quant aux produits de base, de nombreux pays en développement demeurent tributaires d'un petit nombre de produits exportés, ce qui contribue à les rendre vulnérables aux chocs extérieurs. Par ailleurs, un déficit de capacités industrielles se solde par un faible niveau de valeur ajoutée pour ces produits. L'aide publique au développement devrait soutenir également les mécanismes macroéconomiques novateurs qui peuvent fournir des ressources financières supplémentaires aux pays qui pâtissent de chocs extérieurs. À cet effet, la Suisse s'emploie à rendre son assistance macrofinancière plus efficace et plus viable.

56. Les partenariats entre les secteurs public et privé peuvent jouer un rôle croissant pour démultiplier l'investissement privé national et étranger et il est indéniable que l'APD devra augmenter en volume et accroître son efficacité pour parvenir au développement durable. Finalement, il est essentiel de suivre de près les progrès et la cohérence des réformes et d'instaurer des cadres réglementaires qui devront tenir compte des circonstances particulières des pays, de leurs besoins et de leur situation au regard du développement, voire de leur accorder un traitement spécial pour leur permettre de réaliser les objectifs macroéconomiques concertés au plan international.

57. **M. Kittikhoun** (République démocratique populaire lao) souscrit à la déclaration faite par le Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il rappelle que le handicap géographique des pays en développement sans littoral, dont 16 sont des pays les moins avancés, les place dans une situation très difficile. Ils sont tributaires des politiques, entreprises et installations de transport d'autres pays et dépensent deux fois plus que les pays en développement et trois fois plus que les pays développés pour les services de transport et les assurances. Des arrangements de coopération entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit voisins permettraient de résoudre ces problèmes.

58. Le Groupe des pays en développement sans littoral attache une importance capitale à la Réunion ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport en transit qui se tiendra en 2003 car il s'agira de la première conférence de haut niveau des Nations Unies à aborder directement leurs besoins et leurs problèmes particuliers afin de définir des mesures concrètes visant à améliorer les systèmes de transport en transit et ses résultats devraient avoir des incidences à long terme sur leur développement durable.

59. À cet effet, la participation de tous les gouvernements et de toutes les autres parties concernées, telles que le secteur privé et les organisations régionales de coopération économique, est capitale pour assurer le succès de cette réunion. La République démocratique populaire lao se félicite des mesures prises par le Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, qui a jeté les bases des travaux futurs des réunions préparatoires sous-régionales et régionales. Elle invite

également le secrétariat de la CNUCED à contribuer au processus préparatoire dans ses domaines de compétence, notamment en ce qui concerne les aspects opérationnels et techniques du transport en transit. La Banque mondiale, les banques régionales de développement et les commissions régionales ont également une contribution importante à apporter.

60. En conclusion, le Représentant de la République démocratique populaire lao lance à nouveau un appel en faveur de ressources supplémentaires pour financer cette réunion et faciliter la participation de représentants de pays en développement sans littoral et de leurs partenaires, les pays en développement de transit.

61. **M. Kogda** (Burkina Faso) dit que sa délégation s'associe à la déclaration prononcée par le Représentant permanent de la République démocratique populaire lao au nom du Groupe des pays en développement sans littoral et à celle faite par le Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

62. Le Burkina Faso, qui fait partie de la catégorie des pays les moins avancés sans littoral, attache une importance particulière à l'examen du point 84 f) de l'ordre du jour. L'un des principaux leviers du développement est la promotion du commerce international en tant que vecteur de la croissance économique. Cependant, les efforts des pays en développement sans littoral pour accroître la compétitivité de leurs produits d'exportation et réduire les coûts d'acquisition des biens d'équipement importés se heurtent à des coûts et à des délais de transport en transit élevés, liés à leur position d'enclavement. Cette situation est notamment la conséquence de formalités douanières et administratives inappropriées, longues et coûteuses, de formalités de transit routier non harmonisées et de contrôles douaniers et policiers excessifs et coûteux, ainsi que du mauvais état des infrastructures.

63. Pour tenter de résoudre ces problèmes par le biais de la concertation, le Burkina Faso contribue pleinement aux efforts entrepris par les États de l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue d'améliorer leur système de transport en transit ainsi qu'à plusieurs initiatives et réflexions en cours au niveau d'institutions sous-régionales d'intégration et de coopération, telles que l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMAO), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

(CEDEAO) et l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAOC). Ce sont autant d'exemples de coopération pour lesquels le renforcement des capacités financières et institutionnelles ainsi que l'assistance technique sont essentiels.

64. Le Burkina Faso tient à remercier le Secrétaire général pour la rapidité avec laquelle il a mis en application la résolution 56/227 de l'Assemblée générale par la nomination de son Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Il encourage ce dernier à poursuivre le vaste travail de plaidoyer et de mobilisation des ressources qu'il a déjà entamé auprès des institutions internationales et des pays donateurs en vue d'assurer une participation des pays enclavés à la réunion du Kazakhstan.

65. Enfin, la délégation du Burkina Faso lance un appel à tous les partenaires du développement pour qu'ils soutiennent les efforts du Secrétaire général visant à faire de la Réunion ministérielle de 2003, un exemple réussi de promotion de la coopération internationale.

66. **M. Shikhaliyev** (Azerbaïdjan) fait sienne la déclaration prononcée par le Représentant permanent de la République démocratique populaire lao au nom du Groupe des pays en développement sans littoral.

67. Il souligne que le Ministère azerbaïdjanais des transports a créé un comité spécial interministériel dans le cadre du processus préparatoire de la Réunion ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport en transit, qui se tiendra en août 2003. En outre, les mesures prises par le Gouvernement azerbaïdjanais pour assurer une harmonisation des transports sont conformes à la décision adoptée lors de la deuxième conférence annuelle de la Commission intergouvernementale TRACECA, qui a également adopté plusieurs documents importants sur la simplification des procédures douanières, la réduction des taxes et la création d'un système de documentation unifié sur les chargements.

68. La question de l'adhésion de l'Azerbaïdjan à la Convention de Kyoto de l'Organisation mondiale des douanes est actuellement à l'étude. À cet égard, la simplification des procédures douanières et l'assistance de la CNUCED sont capitales et M. Shikhaliyev invite

les experts de la CNUCED à réaliser une étude de faisabilité dans ce domaine en Azerbaïdjan.

69. L'organisation de réunions régionales et sous-régionales devrait contribuer au succès de la Réunion ministérielle et tant les efforts des pays en développement sans littoral que ceux des pays de transit voisins sont indispensables pour garantir l'efficacité du système de transport en transit. Compte tenu de l'ampleur de la tâche, cette réunion devrait se tenir à l'échelle du système des Nations Unies et compter avec la participation de toutes les parties prenantes, notamment le secteur privé. Elle devrait non seulement adopter un programme d'action détaillé pour le développement de systèmes de transport en transit dans les pays en développement sans littoral et de transit mais également déboucher sur une augmentation de l'aide des donateurs pour permettre une mise en oeuvre satisfaisante de ses décisions. En outre, le Bureau du Haut Représentant et la CNUCED devraient jouer un rôle important dans l'élaboration d'un programme d'action pour l'aide au développement des pays sans littoral touchés par un conflit.

70. En tant que partie à l'Accord de base multilatéral sur le transport international pour le développement du corridor Europe-Caucase-Asie, l'Azerbaïdjan contribue au développement de voies de transport en transit entre les deux continents. De surcroît, il a l'intention de rejoindre le corridor de transport Nord-Sud ainsi que le Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale.

71. Malheureusement, les efforts de coopération de l'Azerbaïdjan sont entravés par l'occupation continue de 20 % de son territoire et par le blocus de la région de Nakhichevan par un État voisin, ce qui non seulement sape ses possibilités de développement mais représente aussi une menace pour la sécurité et la stabilité de la région sud du Caucase. Un règlement politique juste de ce conflit et une libération rapide de tous les territoires azerbaïdjanais occupés, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, contribueront aux efforts de développement des pays de la région.

72. L'Azerbaïdjan est d'avis que l'élimination des barrières non physiques, qui empêchent le développement du commerce extérieur des pays en développement sans littoral, et l'amélioration de l'accès aux marchés internationaux pour leurs biens et services pourraient aider à atténuer la pauvreté dans

ces pays. Ces questions pourraient être abordées lors du nouveau cycle de négociations commerciales de l'OMC, qui aura lieu à Cancun (Mexique) en 2003.

73. Le transfert de technologies de l'information et de la communication et le renforcement des capacités des pays en développement sans littoral pour combler la fracture numérique pourraient également permettre d'atténuer un grand nombre de leurs problèmes. C'est pourquoi, il serait utile que le Bureau du Haut Représentant participe activement au processus préparatoire du Sommet mondial sur la société de l'information qui se tiendra à Genève du 10 au 12 décembre 2003.

74. **M. Hassan** (Pakistan), citant les chiffres indiqués dans le rapport du Secrétaire général (A/57/253), souligne que la dette extérieure des pays en développement a atteint des proportions phénoménales. Un certain nombre d'initiatives ont été prises depuis quelques années pour accorder des allègements aux pays qui sont très lourdement endettés. L'Initiative PPTTE est l'une des plus ambitieuses. Toutefois, cette initiative implique deux restrictions majeures : elle ne porte que sur une fraction de la dette que les pays en développement sont incapables de supporter et impose aux pays qui sont susceptibles d'en bénéficier une longue liste de conditions préalables. Il est évident que, aussi longtemps que les allègements accordés au titre de la dette seront liés aux ajustements structurels, l'objectif qui consiste à libérer des ressources aux fins du développement restera hors d'atteinte. Le Pakistan engage les pays créanciers et les organisations compétentes à examiner avec attention les propositions utiles que le Secrétaire général a présentées dans son rapport, en particulier celles dans lesquelles il préconise d'assouplir les critères d'attribution et d'explorer de nouvelles sources de financement.

75. Certains pays en développement à revenu intermédiaire doivent également faire face à de graves problèmes d'endettement extérieur. Les paiements qu'ils effectuent au titre du service de la dette drainent une part énorme de leurs revenus, ce qui entraîne de graves répercussions sur le plan social. La situation de ces pays requiert une attention immédiate. Le réaménagement de leur dette fait habituellement l'objet de discussions dans les Clubs de Paris et de Londres, mais il est nécessaire de mettre en place des mécanismes plus transparents et de concevoir des approches nouvelles et complémentaires. Une meilleure coordination et une répartition plus équitable

des charges entre toutes les catégories de créanciers sont également indispensables.

76. Il faudrait donner une dimension plus humaine au rééchelonnement de la dette. À l'heure actuelle, les institutions financières internationales ont tendance à persuader les pays en développement d'accepter de nouveaux prêts aux conditions du marché pour financer les investissements sociaux et les programmes de lutte contre la pauvreté, sans tenir compte des conséquences que cela pourrait entraîner pour les pays endettés.

77. Le Pakistan est fermement convaincu que l'ONU a un rôle clef à jouer dans la formulation et la mise en oeuvre d'un vaste programme qui permettra d'apporter une solution globale et durable au problème de l'endettement de tous les pays en développement. Dans ce contexte, on pourrait envisager de s'inspirer des suggestions suivantes : 1) les recommandations que le Secrétaire général avait adressées à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session, sur la question de la dette extérieure, y compris celle relative à la création d'un organe indépendant pour la recherche d'une solution durable; 2) la proposition faite par le Secrétaire général lors d'une table ronde organisée à l'occasion du Sommet du Millénaire, selon laquelle l'ONU pourrait jouer un rôle de médiation entre créanciers et débiteurs; 3) l'idée suggérée par le Président du Pakistan au cours de la même table ronde, suivant laquelle les sommes dépensées pour le service de la dette seraient réaffectées au financement du développement social; 4) les dispositions figurant au paragraphe 51 du Consensus de Monterrey. Enfin, la gestion de la dette doit aller de pair avec une amélioration réelle de l'accès aux marchés pour les exportations des pays en développement car ils ne pourront rembourser leur dette que grâce à une augmentation de leurs revenus, en particulier des recettes en devises.

78. Le Pakistan se félicite de la tenue d'une réunion ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport en transit et s'engage à coopérer pleinement pour assurer son succès. En tant que pays de transit, il est conscient de ses responsabilités à l'égard de ses voisins enclavés et est prêt à leur fournir l'assistance nécessaire. Il offre des facilités à l'Afghanistan en matière de transit et a conclu deux accords régionaux avec les États indépendants d'Asie centrale. Il a également signé un accord quadripartite avec la République populaire de Chine, le Kirghizistan et le Kazakhstan, qui offrira une autre voie d'accès aux

pays sans littoral d'Asie centrale. Il construit un nouveau port maritime à Gawader, qui sera utilisé essentiellement pour les installations mises à la disposition des pays voisins enclavés. Parallèlement à ces initiatives, le Pakistan compte sur l'appui généreux de la communauté des donateurs pour aider les pays en développement sans littoral à améliorer leurs infrastructures de transport et leurs installations d'entreposage.

79. **Mme Enkhsetseg** (Mongolie) dit que sa délégation s'associe aux déclarations prononcées par le Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par la République démocratique populaire lao au nom des pays en développement sans littoral. Elle rappelle que, comme leur économie repose généralement sur l'exportation de produits de base, les pays en développement sans littoral sont tributaires de services de transit et de transport qui doivent être fiables et efficaces. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/57/340), ces pays paient en moyenne environ trois fois plus que les pays développés pour le transport. Leurs exportations sont pénalisées à la fois par les droits de douane prélevés sur les marchés étrangers et par les frais de transport, ce qui réduit d'autant les revenus qu'ils tirent du commerce et leur compétitivité. De surcroît, leur éloignement des marchés mondiaux et la faiblesse de leur infrastructure de transport les rendent peu attrayants pour les investissements étrangers directs. C'est pourquoi la délégation mongole, à l'instar d'autres délégations, accorde une importance particulière à la tenue de la Réunion ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport en transit, qui se tiendra au Kazakhstan en 2003. Elle espère que cette conférence débouchera sur l'adoption d'un programme d'action mondial avec des engagements précis et que le projet de résolution qui sera présenté par les pays en développement sans littoral dans cette optique recueillera une très large adhésion au sein de la Commission.

80. La délégation mongole souhaite ajouter sa voix à celle du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement pour engager les pays à verser des contributions volontaires afin de faciliter le processus de préparation de la Réunion ministérielle et elle assure le Haut Représentant de son soutien. Elle tient également à le remercier pour les efforts qu'il déploie en vue d'associer activement

toutes les parties prenantes aux préparatifs de la Réunion, ainsi que la CNUCED pour l'assistance qu'elle fournit aux pays en développement sans littoral de façon générale et plus particulièrement aux fins de l'élaboration d'un accord-cadre trilatéral sur le transport en transit entre la Fédération de Russie, la Mongolie, la République populaire de Chine.

81. **M. Mizukami** (Japon) intervient sur le point 84 f) de l'ordre du jour. Avant d'aborder ce point, il appuie la suggestion selon laquelle la Commission devrait regrouper les points de l'ordre du jour et/ou les projets de résolution qui portent sur des questions connexes de manière à mieux assurer le suivi de l'application du Consensus de Monterrey.

82. Le Japon attache une grande importance à la recherche de solutions pour les problèmes liés au développement et à la croissance des pays en développement, de façon générale, et plus particulièrement de ceux qui sont enclavés. La décision de convoquer une Réunion ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport en transit montre que la communauté internationale a la ferme volonté de s'attaquer à ces problèmes.

83. Il est évident que l'absence d'un accès à la mer, l'éloignement des marchés mondiaux et les coûts élevés de transit freinent fortement le développement des pays en développement sans littoral. Comme on l'avait fait observer lors d'une réunion d'experts sur le renforcement des systèmes de transit que le Japon avait présidée en 2001, le développement des infrastructures et les mesures de facilitation du commerce et du transit sont deux éléments clefs pour atténuer les difficultés qui résultent de la situation géographique défavorable des pays en développement sans littoral. Dans cette optique, le Japon fournit une assistance pour la construction de routes et de ponts en vue d'améliorer l'accès aux marchés mondiaux et de réduire les coûts afférents au transport. Sa collaboration à divers projets qui visent à améliorer les voies de communication entre le Laos et la Thaïlande, le Viet Nam et le Myanmar, la Zambie et le Zimbabwe, ainsi qu'au Népal et au Kazakhstan, offre une illustration des efforts qu'il déploie à cet égard.

84. Cela dit, il ne faut pas oublier que les problèmes des pays en développement sans littoral ne sont pas liés exclusivement à l'infrastructure. Il y a d'autres facteurs qui font obstacle au développement de ces pays, par exemple le manque d'harmonisation au niveau des

procédures douanières et des formalités de franchissement des frontières. Le Japon estime que les arrangements relatifs à la facilitation du transit revêtent une importance capitale et il salue les initiatives qui ont été prises à cet égard.

85. En conclusion, le représentant du Japon assure la Commission que son gouvernement n'épargnera aucun effort pour contribuer à la réussite de la Réunion ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport en transit.

86. **M. Abelian** (Arménie) axe son intervention sur les préparatifs de la Réunion ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport en transit. Rappelant que les besoins et les problèmes particuliers des pays en développement sans littoral requièrent toujours une attention soutenue de la part de l'ONU, il dit que sa délégation se félicite de la création du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et de l'initiative relative à la convocation de la réunion ministérielle susmentionnée.

87. Les pays en développement et les pays en transition sans littoral sont particulièrement vulnérables. Ils sont handicapés par leur situation géographique, étant privés d'accès à la mer, coupés des marchés mondiaux et contraints de payer des frais de transit élevés. Ces facteurs font obstacle à l'exportation de leurs produits, à l'importation de matières premières et, partant, à leur développement.

88. La géographie n'est pas le seul handicap pour l'Arménie. Elle se heurte également à un obstacle politique, à savoir le blocus que deux de ses quatre pays voisins lui imposent depuis longtemps et qui l'empêchent d'accéder aux marchés européens et mondiaux. Les difficultés des pays en développement et des économies en transition sont considérablement aggravées par l'imposition de blocus ou d'embargos. La condamnation des pratiques économiques coercitives unilatérales aurait un effet positif sur la situation dans la région.

89. En tant que pays enclavé, l'Arménie est très sensible à l'importance que le transport en transit revêt pour le développement du commerce et de l'économie et la promotion de la coopération régionale. Dans cette optique, l'instauration d'un dialogue constructif entre les pays sans littoral et les pays de transit voisins doit être une priorité pour la création d'un système de

transport en transit qui sera efficace et avantageux pour tous.

90. De par sa situation au carrefour de l'Europe et de l'Asie, l'Arménie est en mesure de fournir des couloirs de transit pour les oléoducs et les gazoducs, ainsi que pour les transports routiers, vocation qui sera facilitée par les travaux de réfection des grands axes routiers en cours dans le pays. Elle participe à deux programmes économiques transrégionaux appuyés par l'Union européenne (TRACECA et INOGATE). Avec le couloir de transport Europe-Caucase-Asie, l'Arménie deviendra un maillon important dans le système de transit et la réalisation du programme de la Route de la soie assurera un accès aux réseaux de transport transeuropéen et transasiatique. L'Arménie pourra aussi être amenée, grâce à sa situation géographique et grâce à l'infrastructure et aux capacités dont elle dispose, à jouer un rôle important dans la construction d'un système international de transport du gaz sur son territoire.

91. L'Arménie est convaincue que ces initiatives peuvent contribuer à créer un climat de stabilité et de confiance dans la région. Mais cela suppose que toutes les parties intéressées fassent preuve d'un esprit de collaboration.

92. **M. Naidu** (Fidji) dit que, dans la conjoncture défavorable actuelle, caractérisée par une érosion des prix des produits de base depuis 1997, on peut en effet se demander comment les nombreux pays en développement, qui sont tributaires des exportations de quelques produits de base pour leurs recettes en devises et pour le marché interne de l'emploi, parviendront à contribuer à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et d'autres objectifs de développement convenus au niveau international, en particulier celui qui consiste à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015. Comme le Président du Groupe des 77 et de la Chine l'a fait observer au cours du débat général, la tâche qui nous attend est monumentale. L'appel lancé en faveur d'une réaffirmation de la volonté politique et de l'esprit de coopération internationale pour le développement répond de ce fait à la nécessité urgente de remédier à cette situation de déséquilibre croissant.

93. Étant donné la taille modeste de la plupart des pays qui figurent dans les catégories des PMA, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, leur isolement

géographique et l'érosion de leur base économique, due principalement à la mondialisation et à la libéralisation des échanges, le commerce des produits de base est la seule option viable qui leur permet d'obtenir des recettes en devises, de réaliser des investissements, d'améliorer le niveau de vie, d'assurer le plein emploi, de renforcer la sécurité alimentaire et de protéger l'environnement.

94. Le commerce des produits de base reste la principale source de recettes d'exportation pour Fidji. Le sucre est le produit le plus important et quelques autres produits agricoles, minéraux et halieutiques complètent la palette des exportations. Ces secteurs constituent la principale source d'emplois, directs et indirects, depuis l'accession du pays à l'indépendance.

95. Après avoir cité plusieurs statistiques qui illustrent l'importance du sucre, en tant que produit d'exportation, pour la croissance économique et le développement durable de son pays, le représentant de Fidji précise que sa délégation appuie pleinement certaines mesures suggérées par le Secrétaire général dans son rapport (A/57/38) pour remédier au problème de la diminution des recettes que les pays en développement tirent de l'exportation des produits de base. Il faudrait, en premier lieu, améliorer la capacité de production des pays qui sont tributaires de produits de base et éliminer les contraintes qui pèsent sur l'offre de manière à encourager la diversification. Fidji continue d'explorer les possibilités de diversification mais, en raison de l'état des sols, des conditions climatiques et de la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles, elle n'a pas trouvé d'autres cultures qui soient susceptibles de remplacer la production de canne à sucre à court ou à moyen terme. Il faudrait surtout réexaminer l'idée d'un financement compensatoire pour les déficits des recettes d'exportation, améliorer l'accès aux marchés en éliminant les barrières commerciales et non commerciales telles que les clauses dérogatoires et les crêtes tarifaires, assouplir les réglementations commerciales rigides qui ferment l'accès des pays en développement à certains marchés pour la commercialisation de leurs produits, et rendre le traitement spécial et différencié en leur faveur plus effectif, dans le cadre de l'Accord sur l'agriculture, par l'ouverture d'une « corbeille du développement », ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 17 du rapport du Secrétaire général (A/57/381). Fidji estime que son industrie sucrière permet au pays de répondre aux objectifs que l'OMC s'est fixés en ce qui concerne le

développement du commerce multilatéral et qu'elle va aussi largement dans le sens de ceux qui figurent dans le préambule de l'Accord sur l'agriculture.

96. Fidji espère que la prise de conscience qui a eu lieu à l'OMC sur les difficultés que les pays en développement vulnérables rencontrent face à la libéralisation des échanges débouchera sur des mesures positives dans le cadre de la révision de l'Accord sur l'agriculture. Dans le même ordre d'idées, elle se félicite de l'ouverture des négociations commerciales entre l'Union européenne et les pays du Groupe ACP, négociations qui ont pour objet de promouvoir le développement de ces pays et de faciliter leur intégration à l'économie mondiale.

La séance est levée à 13 h 5.